

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif de la société Dedalus Healthcare systems Group S.p.A, par la société Ardian SA via la société Healthlux SA à travers l'acquisition de 18,47 % des actions de son capital social et des droits de vote associés.**

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2 -14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence telle qu'elle a été modifiée et complété.

**Noms des entreprises concernées :**

- **L'acquéreur :**
  - Société « Ardian SA » ;
  - Société « Healthlux SA » ;
- **La cible :**
  - Société « Dedalus Healthcare Systems Group S.p.A »

**Nature de l'opération**

- Acquisition du contrôle exclusif

**Secteurs économiques concernés par l'opération**

- Conception et commercialisation des logiciels pour le secteur de la santé, médical, du diagnostic et pharmaceutique.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 15 décembre 2023.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a été notifié d'une opération de concentration par Ardian SA, qui consiste en un passage d'un contrôle conjoint à un contrôle exclusif de la société Dedalus Healthcare Systems Group S.p.A et ce, suite à l'acquisition par Ardian SA de 18,47 % de son capital social et des droits de vote associés.

**Ardian Sa** est active dans le capital-investissement qui fournit des services de gestion d'investissement à un certain nombre de fonds d'investissement

**Dedalus Health Systems Group** est active dans la conception et la vente de logiciels pour les secteurs de la santé, du médical, du diagnostic et pharmaceutique

Fait à Rabat le 04 décembre 2023.